



Départ le dimanche 16 août 2015 (délai 90 heures)
(Sur la base d'un départ à 17h15, à moduler selon votre horaire de départ)

CONTRÔLES	Km	Ouverture	Fermeture
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	0	16/8: 17 h 15	:
Mortagne-au-Perche (accueil)	140	16/8: 21 h 42	17/8: 02 h 35
VILLAINES-LA-JUHEL	220	17/8: 00 h 12	17/8: 07 h 55
FOUGERES	309	17/8: 03 h 09	17/8: 13 h 49
TINTENIAC	363	17/8: 04 h 57	17/8: 17 h 41
Quédillac (accueil)	389	17/8: 05 h 52	17/8: 19 h 32
LOUDEAC	448	17/8: 07 h 59	17/8: 23 h 45
Saint-Nicolas-du-Pélem (accueil)	493	17/8: 09 h 35	18/8: 03 h 13
CARHAIX-PLOUGUER	526	17/8: 10 h 47	18/8: 05 h 48
BREST	614	17/8: 14 h 13	18/8: 12 h 38
CARHAIX-PLOUGUER	698	17/8: 17 h 25	18/8: 19 h 04
Saint-Nicolas-du-Pélem (accueil)	734	17/8: 18 h 58	18/8: 21 h 54
LOUDEAC	780	17/8: 20 h 51	19/8: 01 h 24
Quédillac (accueil)	839	17/8: 23 h 36	19/8: 05 h 57
TINTENIAC	865	18/8: 00 h 43	19/8: 07 h 57
FOUGERES	919	18/8: 03 h 12	19/8: 12 h 08
VILLAINES-LA-JUHEL	1008	18/8: 07 h 15	19/8: 18 h 59
MORTAGNE-AU-PERCHE	1089	18/8: 11 h 18	20/8: 00 h 53
DREUX	1166	18/8: 15 h 10	20/8: 06 h 29
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	1230	18/8: 18 h 15	20/8: 11 h 15

Horaires d'ouverture : à respecter (sauf pour les vélos spéciaux qui peuvent arriver plus tôt aux contrôles intermédiaires et à partir du mardi 13h11 pour le contrôle d'arrivée).

Horaires de fermeture : à respecter, sous peine de non homologation. Gérez bien vos temps de route et de repos dans les contrôles, afin d'arriver au contrôle suivant largement avant la fermeture programmée.

Dérogations exceptionnelles accordées pour :

- Incident matériel grave
- Accident ou témoin d'un accident ayant nécessité des formalités de police
- Assistance à un malade ou accidenté dans l'attente des secours ou d'un contrôleur (le contrôleur constate alors le retard et l'inscrit sur votre carnet de route)

Selon l'importance de ce retard, vous devrez l'avoir récupéré dans les 2 ou 3 contrôles suivants.

En cas d'abandon :

- Otez la **plaque de cadre** (conservez-la) et la **puce**.
- Signalez-le au contrôle le plus proche ou auprès du premier véhicule officiel rencontré ; un contrôleur le notifiera sur votre **carnet de route** (que vous conserverez) et en informera les organisateurs.
- Rendez la puce et son attache velcro.
- N'oubliez pas de prévenir vos proches.